



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

05 juillet 2022

Renforcement de l'offre de formation de L'ASL en direction des personnels d'éducation

L'Autonome de Solidarité Laïque (L'ASL) conçoit des modules de formation, destinés à tous les personnels d'éducation, sur le droit encadrant les métiers de l'éducation. Ces formations s'inscrivent dans le cadre d'une convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale signée en 2002 et renouvelée en 2012. Au printemps 2022, un nouvel avenant a été signé avec le même ministère afin de renforcer la place de L'ASL en tant que formateur aux risques du métier pour les personnels dans le cadre de la formation initiale et/ou continue.

Comme il est rappelé dans le préambule de l'avenant, aujourd'hui la sécurité des professeurs et des personnels est une priorité absolue, d'autant plus explicite depuis "*le drame de Conflans-Sainte-Honorine [qui] a montré la nécessité de renforcer les mesures existantes, qu'il s'agisse de l'accompagnement des personnels dans la gestion des situations difficiles (...) et d'un accès facilité aux services de prévention, tels que les services juridiques ou de santé*".

Aussi, considérant que L'ASL "*dispose d'un savoir-faire dans la prévention des événements indésirables pouvant avoir des conséquences juridiques*" et que

son maillage territorial peut permettre de répondre à une sollicitation dans toutes les académies et départements, la signature de cet avenant doit permettre de renforcer l'offre de formation dispensée par L'ASL afin de répondre à cet objectif. Ce dernier se décline de la manière suivante :

- Au titre du plan national de formation piloté par la direction générale des ressources humaines (DGRH) et la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) et L'ASL élaborent et conçoivent un module de formation destiné à être intégré dans l'offre hybride de formation professionnelle, statutaire et continue, des personnels d'encadrement (personnels de direction et d'inspection, cadres administratifs). Ce module intégrera l'intervention conjointe d'un avocat-conseil et d'un militant de L'ASL autour de thématiques juridiques. et comportera des éléments scientifiques et méthodologiques s'appuyant sur des faits réels.
- Au titre des plans académiques de formation, les académies ont été invitées à proposer une formation juridique en direction de tous les personnels, sur la base d'interventions modulables de L' ASL, selon le métier et l'effectif du public visé, et à partir d'études de cas. Ces modules de formation s'appuient sur l'expertise de L'ASL et de ses 150 avocats-conseil.

Les thématiques des formations qui pourront être sollicitées par les académies sont :

- La responsabilité civile des personnels ;
- La responsabilité pénale ;
- Les droits et obligations, la déontologie des fonctionnaires ;
- La protection fonctionnelle ;
- L'autorité parentale ;
- L'outrage, la diffamation, la dénonciation calomnieuse ;
- Les risques liés au numérique.

"Cet avenant est une très bonne nouvelle pour les personnels d'éducation puisque à travers ce nouvel accord, il sera désormais plus aisé pour les académies de faire intervenir L'ASL. L'ASL va ainsi pouvoir multiplier le nombre de ses formations. Il s'agit de toucher, en 2023, près de 60 000 personnels contre 10 000 actuellement. D'ici 5 ans, l'objectif est de dispenser les formations à la moitié des personnels. Cela nécessitera, bien entendu, des moyens supplémentaires de la part de **l'Éducation nationale, nous continuerons donc le dialogue en ce sens avec le ministre actuel Pap Ndiaye**". Vincent BOUBA, Président de L'ASL

À propos de L'Autonome de Solidarité Laïque (L'ASL)

Nées aux côtés de l'école de la République, L'Autonome de Solidarité Laïque et ses 98 délégations départementales agissent depuis plus d'un siècle pour protéger les personnels de l'éducation et prévenir les risques de leurs métiers.

Pour L'ASL, la prévention est la première des protections. Elle propose une offre de formation sur l'environnement juridique des métiers de l'éducation qu'elle dispense aux personnels d'éducation en formation initiale et continue (près de 10 000 personnels formés chaque année). Sa mission est reconnue par le ministère de l'Éducation nationale.

Forte de son expertise, elle partage, depuis 2008, la protection des enseignants et non-enseignants avec la MAIF dans le cadre de l'Offre Métiers de l'Éducation choisie par un personnel de l'éducation sur deux.

CONTACT PRESSE

Cihem GHARBI

01 83 75 65 15 - 06 10 71 14 15

c.gharbi@unicorp.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)